

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CONSOMMATEURS ET NON
PROFESSIONNELS.**

Preamble

Le site www.meilleures-impressions.com est édité par la société OBBECOM société à responsabilité limitée au capital de 30.000 euros, dont le siège social est situé à PLERIN (22190), 7 rue Hélène Boucher, immatriculée au RCS SAINT-BRIEUC sous le numéro 524 637 626.

Le présent site n'est pas un site de vente en ligne mais une vitrine du savoir-faire de la société OBBECOM. Aucun produit fini n'est en vente depuis son site internet Meilleures impressions et par conséquent aucun prix public n'y apparaît.

Les ventes et prestations effectuées par la société OBBECOM sont soumises aux « Usages Professionnels et Conditions Générales de Vente » de la Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphiques.

Pour toute information relative à l'exécution d'une ou plusieurs Commandes, ou le traitement d'une réclamation, le Client devra prendre contact avec le Service Client :

Par téléphone : 02 96 76 51 20, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

- Par courrier à l'adresse suivante : 7 rue Hélène Boucher- 22190 PLERIN

- Par email : contact@obbecom.com

ARTICLE 1 - Champ d'application des Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la société OBBECOM (« le Vendeur ») auprès de consommateurs et d'acheteurs non professionnels (« Les Clients ou le Client ») (également désignés individuellement comme « une Partie » et collectivement comme « les Parties ») désirant faire produire des produits similaires à ceux présentés par le Vendeur (« Les Produits ») sur le site vitrine meilleures-impressions.com.

Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours des Produits commandés par les Clients.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières avant toute transaction avec le Client.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet meilleures-impressions.com.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la passation de sa commande. La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du site Internet meilleures-impressions.com à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

ARTICLE 2 - Produits proposés à la vente

Les Produits affichés sur le site Internet meilleures-impressions.com sont les suivants :

- Travaux d'impression et de communication à partir de fichiers fournis par les clients

Les caractéristiques principales des Produits, regroupant l'ensemble des informations substantielles requises par la réglementation applicable et notamment toutes les spécifications particulières relative aux Produits, sont présentées dans les devis.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.

Le choix et l'achat d'un Produit sont de la seule responsabilité du Client.

Les photographies et graphismes présentés sur le site internet meilleures-impressions.com ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

Le Client est tenu de se reporter au descriptif technique et aux conditions particulières figurant au devis afin d'en connaître les propriétés, les particularités essentielles et les délais de livraison, ainsi que la durée de validité du contrat proposé.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la remise des éléments par le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse du Vendeur, mentionnée ci-dessus.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits proposés sur le site internet meilleures-impressions.com.

ARTICLE 3 – Création d'un compte

Préalablement à la première commande, le Client peut créer son compte Client ou solliciter auprès d'OBBEKOM la création d'un compte. Cette création de compte est effectuée par la société OBBEKOM qui adresse au Client un identifiant et un mot de passe, le Client ayant la possibilité de modifier ultérieurement son propre mot de passe. Ce compte permettra, d'établir des devis en lui soumettant différentes options et d'échanger sur les besoins spécifiques du client. Ce compte permettra en permanence au client d'accéder à l'historique de son compte (devis, commandes, bon à tirer...). La création du compte nécessitera la fourniture par le client de différentes informations telles que dénomination sociale, nom, adresse, adresse mail, ...). A cet effet, le Client déclare fournir des informations personnelles complètes, non erronées de nature à permettre de procéder à son

identification précise dans toute situation. Toute information personnelle fantaisiste, calomnieuse est susceptible d'entraîner la fermeture du compte de l'Acheteur et l'annulation de sa Commande.

Le Client est informé que son identifiant et son mot de passe sont personnels et confidentiels et à ce titre, il s'engage à conserver son mot de passe secret et à ne pas le divulguer à un tiers, à quelque titre que ce soit.

Ce compte sera accessible à tout moment par l'Acheteur grâce à ses identifiants.

Le Client est responsable de l'ensemble des actions effectuées sur le Site Internet au moyen de ses identifiant et mot de passe. Tout utilisateur inscrit sur le Site sera engagé pour toute Commande passée avec la saisie de ses identifiants.

En créant son compte, le Client accepte la politique de Protection des Données Personnelles telle que définie à l'Article 11 des présentes conditions générales.

ARTICLE 4 - Commandes

4-1 . Passation de la commande

Une fois le compte client créé, le Client pourra à tout moment solliciter d'OBBECOM l'établissement d'un devis lequel sera établi après un échange de données et spécificités techniques.

Chaque commande étant spécifique, elle donnera lieu à l'établissement du devis et par la suite la réalisation de la commande nécessitera que l'ensemble des documents et/ou fichiers sollicités par la société OBBECOM pour la réalisation de la commande, présente les critères requis pour une impression de qualité.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de demander la correction d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Il lui incombe de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler ou rectifier immédiatement toute erreur.

Le devis sera adressé au client par courrier électronique.

Tout devis étudié en l'absence des documents définitifs est considéré comme approximatif. Dans ce cas de figure, l'envoi du devis sera accompagné d'une demande de renseignements ou éléments complémentaires, et son prix pourra par conséquent donner lieu à un réajustement.

Sauf convention contraire expresse, les devis sont valables pour la durée indiquée sur ces derniers, selon les précisions mentionnées auxdits devis, à compter de leur date d'émission. La validité des devis est conditionnée aux variations des tarifs qui peuvent être opérés sur les des matières premières (papier, tissus, cuirs, fournitures diverses de fabrications, Energie...). Passé ce délai, les tarifs pourront être révisés.

En outre ces devis n'engagent pas LA SOCIÉTÉ OBBECOM si le Client ne respecte pas les contraintes techniques indiquées sur le site.

La vente n'est définitive qu'après acceptation du devis définitif et signature du Bon à Tirer par l'Acheteur et après encaissement par la SOCIETE OBBECOM de l'intégralité du prix.

Les délais de réalisation de la commande sont mentionnés au devis.

Toute commande passée, validée par le Client et confirmée par le Vendeur, dans les conditions et selon les modalités ci-dessus décrites, constitue la formation du contrat conclu entre le Client et le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Le Vendeur se réserve la possibilité d'annuler la commande, faute pour le Client de lui avoir fourni les éléments techniques demandés dans un délai d'un an ou d'avoir retourné le bon à tirer valide dans un délai d'un mois, calendaire. Dans cette hypothèse l'acompte versé restera acquis au vendeur.

Le Client pourra suivre l'évolution de sa commande sur le site internet meilleures-impressions.com

4-2 . Fourniture et qualité des fichiers par le Client

Le Client fournit les fichiers nécessaires à la réalisation de l'impression.

Le Client est entièrement responsable de l'intégralité du contenu et de l'exactitude de ses fichiers.

S'agissant des fichiers fournis, LA SOCIÉTÉ OBBEKOM n'est pas soumise à une obligation de contrôle. Aussi si l'impression des fichiers fournis par le client ne présente pas les critères requis pour une impression de qualité, aucune réclamation ne sera possible.

Le client est tenu de vérifier avec soin les données transmises par lui à LA SOCIÉTÉ OBBEKOM. LA SOCIÉTÉ OBBEKOM ne procède pas, sauf demande spécifique en ce sens, à une telle vérification. Le risque de défauts éventuels suite aux données inexactes sera supporté exclusivement par le client.

L'impression est effectuée à partir des fichiers qui doivent impérativement être conformes aux normes d'impression traditionnelles et respecter les contraintes techniques régulièrement mises à jour et indiquées sur le site ou transmises après validation de la commande par LA SOCIÉTÉ OBBEKOM.

Tout manquement à ces règles impératives relève de la responsabilité du Client.

Les fichiers, le bon à tirer en ligne ou le bon à tirer sur support papier engage la responsabilité du Client sur le contenu du document.

LA SOCIÉTÉ OBBEKOM s'engage uniquement à restituer les couleurs du fichier informatique fourni par le Client telle que la chaîne de fabrication les restitue.

Les couleurs visibles sur l'écran du Client ne sont pas contractuelles et ne seront en aucun cas celles restituées sur les documents imprimés (il en est de même pour les impressions réalisées par vos soins sur une imprimante jet d'encre ou laser).

Les impressions sont uniquement effectuées en mode CMJN (couleur primaire). Si les fichiers comportent des images RVB elles seront converties en CMJN (la restitution des couleurs RVB est toujours différente des images CMJN).

Si les données d'impression ne sont pas transmises en mode CMJN, LA SOCIÉTÉ OBBEKOM peut convertir ces données. Lors de la conversion de données RVB ou les profils de couleur ICC, des différences de couleur par rapport à l'original surviennent régulièrement. Le client assume la responsabilité pour de telles différences de couleur. Si le client transfère les données d'impression par un autre mode que CMJN, il déclare expressément assumer le risque de la conversion.

En cas de fichier non directement exploitable, LA SOCIÉTÉ OBBEKOM propose à son client de le laisser effectuer les modifications de fichier nécessaire, ou d'en assurer la modification par le soin de LA SOCIÉTÉ OBBEKOM. Cette deuxième possibilité fera l'objet d'un surcoût défini par devis et calculé sur la base du temps de travail estimé par LA SOCIÉTÉ OBBEKOM pour rendre les fichiers utilisables. L'acceptation de ce devis entraînera, après travail sur les fichiers, la soumission à validation par le client d'un Bon pour accord transmis sous forme de fichier électronique. Le délai d'impression convenu lors de la commande initiale courra à compter de la réception à LA SOCIÉTÉ OBBEKOM du Bon à Tirer valide par le client.

LA SOCIÉTÉ OBBEKOM effectue toutes commandes d'impression et de communication exclusivement sur la base des données transmises par le client. Ces données doivent être transmises exclusivement sous les formats et avec les spécifications qui sont désignés dans les normes techniques fournis par LA SOCIÉTÉ OBBEKOM. Une impression sans défaut n'est pas garantie pour les formats ou les spécifications divergentes.

LA SOCIÉTÉ OBBECOM ne pourra effectuer les modifications nécessaires sur les fichiers fournis par le client sans l'accord écrit de ce dernier. Le délai pourra être revu si les fichiers ne respectent pas les contraintes techniques indiquées et nécessite une mise en conformité.

Sur demande expresse du client et dans la mesure des possibilités techniques, LA SOCIÉTÉ OBBECOM peut également traiter des formats autres que ceux indiqués dans le devis. En cas d'erreurs qui pourraient survenir suite à la conversion des éléments, qui peuvent être traités par LA SOCIÉTÉ OBBECOM, ces erreurs ne sont pas à supporter par LA SOCIÉTÉ OBBECOM. Le client déclare porter le risque de la conversion lui-même.

LA SOCIÉTÉ OBBECOM a le droit de procéder à l'archivage des fichiers reçus. Un tel archivage n'est pas systématique. La société OBBECOM décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte pour quelque raison que ce soit.

La recherche de fichiers dans les archives, leur décompression et préparation pour une utilisation ultérieure pourra faire l'objet d'une facturation forfaitaire.

4-3 . Refus de la commande

LA SOCIÉTÉ OBBECOM se réserve le droit de refuser une commande si les documents et fichiers fournis par le client ne présentent pas les critères requis pour une impression de qualité et si les délais initialement prévus sont modifiés par le client.

LA SOCIÉTÉ OBBECOM se réserve également le droit de refuser une commande si le client ne respecte pas les procédures de commande. Le non-respect par le client des procédures de commande indiquées sur le site dégage LA SOCIÉTÉ OBBECOM de toute responsabilité (règlement, contraintes techniques, groupage de commandes, nommage de fichiers etc..).

Une commande refusée par LA SOCIÉTÉ OBBECOM en cas de non-respect des procédures par le Client n'ouvre droit à aucune indemnité envers le Client. L'acompte restera acquis au Vendeur et l'éventuel coût de retour des documents fournis reste à la charge du client.

LA SOCIÉTÉ OBBECOM se réserve le droit de refuser toute commande sans devoir donner de motifs et de résilier de manière exceptionnelle et sans préavis tout contrat déjà conclu dans l'hypothèse où les données imprimées transmises révéleraient un contenu qui transgresse la réglementation française.

LA SOCIÉTÉ OBBECOM se réserve le droit de refuser toutes commandes conclues si le prix de la marchandise se trouve être en dessous de la valeur du marché ou si le sous-traitant à augmenter ses tarifs ou encore suite à une erreur de prix afficher sur le site.

4-4 . Modification de la commande

Les éventuelles modifications de la commande par le Client ne pourront être prises en compte par la SOCIÉTÉ OBBECOM que si elles interviennent avant l'établissement du Bon à tirer.

Dans l'hypothèse où ces modifications ne pourraient être acceptées par le Vendeur, s'agissant d'une commande spécifique en cours de production, aucune somme ne pourra être restituée.

Si la modification est acceptée par la société OBBECOM, cette dernière se réserve la possibilité de soumettre un nouveau devis.

4-5 . Annulation de la commande

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande ne peut être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure.

Toute annulation de commande n'est susceptible d'être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la signature du bon à tirer. Toute annulation de commandes après la signature du bon à tirer fera l'objet d'une facturation conformément au devis initial.

Toute commande qui nécessite un approvisionnement en matière premières spécifiques en amont de la confirmation de la commande par OBBECOM sera facturée à hauteur du montant des frais d'approvisionnement des matières premières. Ce montant sera fourni au client par la société Obbecom avant l'effectivité de l'annulation (ex : fabrication de papier, papier de création, matière textiles / toiles / encres spécifiques...).

ARTICLE 5 – Tarifs- Prix

Aucun tarif n'est fourni sur le site Meilleures impressions qui est un site vitrine.

Chaque commande étant personnalisée, le prix sera communiqué au Client lors de l'envoi du devis.

Les prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité du devis, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix.

Sauf indication contraire dans le devis, les prix comprennent les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, Hors transport express ou spécifiques.

Si le Client demande un mode d'expédition plus rapide ou plus coûteux que l'expédition standard, les frais supplémentaires de traitement, d'expédition, de transport, de livraison, et d'assurance tels que calculés préalablement à la validation de la commande par le Client, sont intégralement à sa charge.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la livraison des Produits commandés.

ARTICLE 6 - Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités suivantes :

- par chèque bancaire,
- par virement bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 15 % du montant TTC du prix d'acquisition, majoré des frais d'expédition, figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 7 - Délivrance des Produits commandés

La délivrance des Produits s'entend être le jour du transfert au Client de la possession physique accompagné du contrôle des Produits commandés.

Conformément aux dispositions de l'article L 216-4 du Code de la consommation, la délivrance des Produits s'accompagne de la remise d'un bon de livraison comprenant le descriptif du produit.

Les Produits commandés par le Client seront délivrés en France métropolitaine ou non, ainsi que dans tout autre pays (sauf pays en crise dans lesquels les transporteurs ne livrent pas) dans un délai qui sera précisé entre les parties avant la validation de la commande, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

La spécificité des commandes réalisées auprès de la société OBBECOM justifie que la livraison des Produits puisse intervenir en plusieurs fois.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour délivrer les produits commandés par le Client dans les délais indiqués au devis.

Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Si les Produits commandés n'ont pas été délivrés dans le délai prévu à la commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, le Client pourra notifier au Vendeur, dans les conditions prévues à l'article L 216-6 du Code de la consommation,

- soit la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le Vendeur s'exécute, dans les conditions prévues aux articles 1219 et 1220 code civil (exception d'inexécution),
- soit la résolution de la vente, après avoir mis le Vendeur en demeure de s'exécuter dans un délai supplémentaire raisonnable non respecté par le Vendeur.

La résolution peut être immédiate si le Vendeur refuse de s'exécuter ou s'il est manifeste qu'il ne pourra pas délivrer les Produits ou si le délai de délivrance non respecté constituait, pour le Client, une condition essentielle de la vente.

En cas de résolution de la vente, les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue

Le Vendeur prend à sa charge les risques du transport et est tenu de rembourser le Client en cas de dommages causés pendant le transport.

Le Client reconnaît donc que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées.

Les livraisons sont assurées par messagerie postale à l'adresse mentionnée par le client au plus tard à la validation du bon à Tirer et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage de stockage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur acceptation préalable du Client.

Le Client est tenu de vérifier l'état des produits délivrés à la livraison. Si des dommages sont apparents sur le conditionnement, le Client s'engage à refuser la livraison.

Aucune réclamation ne pourra être faite si le client accepte une livraison dont le conditionnement est endommagé.

La société Obbecom prendra à sa charge la relivraison et ou la refabrication des biens si ces derniers ont été endommagés suite à un refus de livraison.

Le client reconnaît donc que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées.

Si les désordres ne sont pas apparents mais seulement révélés à l'ouverture des colis, il dispose d'un délai de 8 jours à compter de la livraison pour formuler par écrit avec photos et décompte du nombre d'exemplaires concernés toutes réserves ou réclamations pour non-conformité, défaut ou vice apparent des Produits délivrés par rapport à la commande (ex : mauvais papier, absence de finition, pages manquantes...) Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent.

Il est rappelé que l'absence de réserves formulées par le Client lors de la délivrance des Produits n'exonère pas le Vendeur de la garantie de conformité, telle que décrite ci-dessous.

Tout produit endommagé devra être restitué à la société OBBECOM après envoi des photographies et du décompte d'exemplaire concernés.

En l'absence de restitution par le client, la marchandise est considérée comme étant acceptée par le client.

ARTICLE 8 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de la délivrance des Produits.

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits qui voyagent donc aux risques et périls du Vendeur, sauf lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendant du Vendeur, auquel cas le transfert des risques est effectué au moment de la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur choisi par le Client.

ARTICLE 9 - Droit de rétractation

En application des dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

La société OBBECOM entend rappeler que ce droit de rétractation ne trouve pas à s'appliquer en l'espèce, l'ensemble des commandes étant des commandes spécifiques.

ARTICLE 10 - Responsabilité du Vendeur - Garantie

Les Produits par la société OBBECOM sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

10-1 . Garantie légale de conformité

Le Vendeur s'engage à délivrer un bien conforme à la description contractuelle ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L217-5 du code de la consommation :

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance des Produits, dans un délai de deux ans à compter de celle-ci :

- Les ouvrages ont un défaut constaté lors de la livraison par le vendeur.
- Ce défaut est suffisamment grave pour rendre la chose impropre à l'usage auquel l'acheteur pouvait s'attendre.
- Ce défaut est de caractère non décelable lors de la vérification des biens à la réception.
- Ce défaut doit être antérieur à la vente et plus précisément à la livraison.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Produits délivrés par réparation ou leur remplacement ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il appartient au Client de solliciter auprès du Vendeur la mise en conformité des Produits, en choisissant entre la réparation et le remplacement. La mise en conformité du bien sera effectuée dans les plus brefs et délai et en accord avec le client.

Dans le cas d'une réparation ou d'un remplacement du Produit non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de celui-ci ainsi que l'installation du Produit mis en conformité ou remplacé.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le Vendeur peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le Client peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la réparation ou le remplacement du Produit non conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Produit délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé contre restitution des Produits non conformes au Vendeur, aux frais de ce dernier.

Les produits doivent être emballés et à disposition pour enlèvement.

Le remboursement est effectué dès réception du Produit non conforme ou de la preuve de son renvoi par le Client et au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

La responsabilité de LA SOCIETE OBBECOM SARL est limitée à la valeur des travaux qu'elle à exécutés.

10-2 . Garantie légale contre les vices cachés

Le Vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits délivrés et

les rendant impropres à l'utilisation. Les défauts visibles sur les produits livrés ne constituent en aucun cas des vices cachés.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Produits conformément à l'article 1641 du code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

La charge de la preuve de l'existence d'un vice caché revient à l'acheteur.

10-3 . Exclusion de garanties

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont délivrés, qu'il appartient au Client de vérifier avant passation de sa commande,
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure, ou d'un mauvais stockage ,
- en cas d'utilisation du bien par le client malgré le défaut.
- Défaut issu de la non-conformité des éléments remis par le client.

ARTICLE 11 - Protection des données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet meilleures-impressions.com répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet meilleures-impressions.com.

ARTICLE 12 - Propriété intellectuelle

12.1 Les fichiers fournis par le Client

Toute création par la société OBBECOM issu de tout élément qui est fourni par le client, et toute commande relative à la reproduction d'un dessin, modèle, marque ou autre bénéficiant de la protection du Code de la Propriété Intellectuelle implique de la part du Client l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction à son profit.

Le client assure posséder l'ensemble des droits d'utilisation, de transfert, de reproduction et de publication des données transmises, notamment les éléments de texte, d'image ou de mise en page...

Le client est seul responsable en cas de violation de titres de protection de tiers. Le client exonère LA SOCIÉTÉ OBBECOM sans aucune réserve et assume seul la charge éventuelle des condamnations civiles et tout frais engagé par la société OBBECOM pour toute atteinte aux violations de droits auprès d'un tiers et/ ou de contrefaçon suite à l'utilisation des données qui ont été mises à sa disposition par le client.

12.2 Les créations de LA SOCIÉTÉ OBBECOM

Toute commande impliquant une activité créatrice de la part de LA SOCIÉTÉ OBBECOM au sens du Code de la Propriété Intellectuelle demeure l'entière propriété de la société LA SOCIÉTÉ OBBECOM.

Les supports de données fabriqués et utilisés par LA SOCIÉTÉ OBBECOM lors de la production restent donc la propriété de LA SOCIÉTÉ OBBECOM.

Sauf convention contraire expresse, les droits d'auteur découlant des créations de la société LA SOCIÉTÉ OBBECOM, et notamment le droit de reproduction, restent acquis par elle.

Cette convention de cession des droits d'auteur doit être écrite. Une telle cession ne peut résulter que d'un contrat écrit, et ne saurait en aucun cas être déduite du fait que la propriété du support matériel a été transférée au client, ou d'une rémunération spécifique des prestations ou de la commande.

Sauf convention spéciale d'exclusivité, la création artistique réalisée par LA SOCIÉTÉ OBBECOM peut être à nouveau utilisée par elle. Ces règles s'appliquent aussi aux travaux préparatoires.

12.3 Le site

Tous les éléments du site LA SOCIÉTÉ OBBECOM, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont la propriété exclusive LA SOCIÉTÉ OBBECOM. L'utilisateur qui dispose d'un site Internet à titre personnel et qui désire placer, pour un usage personnel, sur son site un lien simple renvoyant directement aux sites de LA SOCIÉTÉ OBBECOM, doit obligatoirement en demander l'autorisation écrite et préalable à LA SOCIÉTÉ OBBECOM.

Dans tous les cas, tout lien non autorisé, devra être retiré sur simple demande LA SOCIÉTÉ OBBECOM

ARTICLE 13 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 14 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30

jours, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

ARTICLE 15 – Résolution du contrat

15-1- Résolution pour prix révisé excessif

La résolution pour prix révisé excessif ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 30 jours après la réception d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

15-2 - Résolution pour imprévision

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

15-3 - Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La Partie victime de la défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

15-4 - Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

15-5 - Dispositions communes aux cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes des présentes, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts

ARTICLE 16 - Modalités de résiliation du contrat

Il est rappelé que, conformément aux dispositions légales, la résiliation du contrat par voie électronique est possible lorsque le contrat a été conclu par voie électronique ou, lorsqu'au jour de la résiliation le Vendeur offre aux Clients la possibilité de conclure des contrats par voie électronique. A cet effet, une fonctionnalité gratuite est mise à la disposition du Client, lui permettant d'accomplir, par voie électronique, la notification et toutes les démarches nécessaires à la résiliation du contrat, dont le Vendeur devra accuser réception en informant le Client, sur un support durable et dans un délai raisonnable, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

ARTICLE 17 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Vendeur et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent sur le site Internet meilleures-impressions.com ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les coordonnées et les modalités de saisine du médiateur sont disponible sur le site :

<https://www.ville-plerin.fr/solidarites/les-permanences/conciliateur-de-justice/>

Téléphone : 02 96 79 82 04

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : *le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.*

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

ARTICLE 18 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des Produits et toutes les spécifications, (dimensions, couleurs d'impressions ,format fini) lui permettant d'acquérir les Produits en toute connaissance

de cause. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles

- sur le prix des Produits et des frais.
- sur les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat de vente ;
- en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des Produits commandés ;
- sur l'identité du Vendeur et l'ensemble de ses coordonnées ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (la garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées figurent dans les présentes Conditions Générales de Vente, dans les conditions prévues au Code de la consommation
- sur le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), les modalités de résiliation, le traitement des réclamations et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières;
- sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour le Client, d'effectuer de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.